

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CUISINE

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve : EP2 : Réalisation de la production de cuisine :

- Convocation et carte d'identité
- Malette de couteaux complète
- Petits matériels (fouet, pinceau...)
- Tenue vestimentaire réglementaire et complète :
 - coiffe professionnelle (toque, calot, charlotte...) ;
 - veste de cuisine ;
 - pantalon de cuisine ;
 - tablier ;
 - chaussures de sécurité spécifiques à la profession ;
 - tour de cou ;
 - torchons ;
 - ...

Le carnet personnel de techniques professionnelles est autorisé.

*L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.*